

Zeitschrift: Korrespondenzblatt des Bernischen Lehrervereins = Bulletin de la Société des instituteurs bernois

Herausgeber: Bernischer Lehrerverein

Band: 14 (1912-1913)

Heft: 8

Artikel: Hauptversammlung des Bernischen Mittellehrervereins = Assemblée générale de la Société bernoise des maîtres aux écoles moyennes

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-242135>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



KORRESPONDENZBLATT DES BERNISCHEN LEHRERVEREINS BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS BERNOIS

16. Dezember • 16 Décembre 1912

N° 8

14. Jahrgang • 14^e année

Ständiges Sekretariat: Bern, von Werdt-Passage 2, II. Stock
Telephon 3416 □ Postcheckkonto III, 107

Das «Korrespondenzblatt» (obligatorisches und unentgeltliches Organ des B. L. V. und des B. M. V.) erscheint in der Regel um die Mitte des Monats. Mitteilungen für die Konferenzchronik bis am 14. jeden Monats, längere Einsendungen bis am 13. an das Sekretariat.

Secrétariat permanent: Berne, 2, Passage de Werdt, II^e étage
Téléphone 3416 □ Compte de chèques III, 107

Le «Bulletin» (organe obligatoire et gratuit du B. L. V. et du B. M. V.) paraît, en règle générale, vers le milieu du mois. Les communications des sections sont reçues par le secrétaire permanent jusqu'au 14, les autres publications jusqu'au 13 de chaque mois.

Inhalt — Sommaire: Sprechstage des Sekretärs. — Jours de réception du secrétaire. — Hauptversammlung des B. M. V. — Assemblée générale du B. M. V. — B. L. V.: L'adhésion obligatoire du B. L. V. à la Caisse d'assurance-maladie du canton de Berne. — Statutenrevision im S. L. V. — Revision des statuts du S. L. V. — Chronik des Kantonalvorstandes des B. L. V. — Chronique du Comité cantonal du B. L. V. — B. M. V.: Enquête über die organisatorischen und ökonomischen Verhältnisse an den bernischen Sekundarschulen. — Enquête concernant l'organisation et les conditions économiques des écoles secondaires bernoises. — An alle Freunde der bernischen Mittelschulen. — A tous les amis des Ecoles moyennes du canton de Berne. — Chronik des Kantonalvorstandes des B. M. V. — Chronique du Comité cantonal du B. M. V. — Mitteilungen. — Communications.

Sprechstage des Sekretärs.

Der K. V. hat als offizielle Sprechstage des Sekretärs bezeichnet: Mittwoch und Donnerstag. Mitglieder, die den Sekretär an andern Tagen zu sprechen wünschen, sind gebeten, ihn zu avisieren (Telephon 3416). Es wird darauf aufmerksam gemacht, dass an Samstag Nachmittagen der Sekretär meistens durch Sitzungen und Konferenzen in Anspruch genommen ist und deshalb nur ausnahmsweise Auskunft erteilen kann.

Hauptversammlung

des Bernischen Mittellehrervereins

Samstag den 21. Dezember 1912, vormittags 10¹/₂ Uhr

im Hörsaal des physikalischen Instituts
auf der grossen Schanze in Bern.

Traklanden:

1. Eröffnung der Versammlung durch den Kantonalpräsidenten, Herrn Meury in Neuenstadt.
2. Vortrag des Herrn Professor Dr. A. Forster über **elektromagnetische Wellen** (mit Experimenten).

Jours de réception du secrétaire.

Le C. C. a fixé les jours officiels de réception du secrétaire comme suit: mercredi et jeudi. Les membres qui désireraient parler au secrétaire les autres jours de la semaine sont priés de l'en informer (téléphone 3416). Il est rappelé que le samedi après-midi le secrétaire est le plus souvent retenu par des séances ou des conférences et ne peut dès lors qu'exceptionnellement donner des renseignements.

Assemblée générale

de la

Société bernoise des maîtres aux écoles moyennes

Samedi, le 21 décembre 1912, à 10¹/₂ heures du matin,

dans la salle de l'Institut de physique
sur les Grands Remparts, à Berne.

Tractanda:

- 1^o Ouverture de l'assemblée par le président cantonal, M. Meury, professeur, à Neuveville.
- 2^o Conférence de M. le prof. Dr A. Forster sur les **ondes électromagnétiques** (avec expériences).

3. **Fähigkeitszeugnisse** (Fachpatente). Referent: Herr Zentralsekretär *Graf*.

4. **Ferienkurs pro 1913**. Referent: Herr *F. Arni*, Direktor des Technikums Biel.

5. Unvorhergesehenes.

Mitteilungen über das *Mittagessen* etc. werden bei der Eröffnung der Versammlung gemacht.

Die Anordnung der Traktanden gestattet es, die Verhandlung um 1 Uhr zu schliessen, so dass der Nachmittag einmal «verhandlungsfrei» sein wird und dem kollegialischen Beisammensein gewidmet werden kann.

Zahlreiche Beteiligung erwartet

Der Kantonalvorstand des B. M. V.

3° **Certificats de capacité** (pour une branche). Rapporteur: *M. Graf*, secrétaire central.

4° **Cours de vacances pour 1913**. Rapporteur: *M. F. Arni*, directeur du Technicum, Bienne.

5° Imprévu.

Les communications relatives au *dîner*, etc. seront faites à l'ouverture de la séance.

L'arrangement des tractanda permet de clore les délibérations à 1 heure, de sorte que l'après-midi sera cette fois-ci à la disposition des membres, qui pourront consacrer quelques heures à la collègialité.

Nous comptons sur une forte participation.

Le Comité cantonal du B. M. V.

L'adhésion obligatoire du B. L. V. à la Caisse d'assurance-maladie du canton de Berne.

Les sections Berne-ville et Bienne ont déjà pris position. Quelles sont leurs conclusions? La question n'est pas suffisamment éclaircie et n'est pas mûre pour la discussion. La cote exacte des primes faisant encore défaut, il y a lieu de renvoyer la question au C. C. En outre, elles réclament une enquête concernant les points suivants:

1° L'âge de tous les membres et des personnes faisant partie de leur famille.

2° Les membres qui actuellement sont déjà assurés auprès d'une caisse pour malades et auprès de laquelle.

3° Une caisse pour instituteurs est-elle désirée?

4° Combien de membres de la famille de l'assuré pourraient éventuellement entrer dans la caisse d'assurance?

Il va de soi qu'on ne peut délibérer de façon rationnelle sur la création d'une caisse pour instituteurs que sur la base d'une enquête, mais il est certain aussi que l'enquête et le dépouillement, par un homme compétent dans la matière, du matériel recueilli coûteraient une somme considérable au B. L. V. Puis il n'y a pas seulement le point de vue financier à prendre en considération. D'autres raisons, que nous indiquerons plus loin, engagent aussi le C. C. à renoncer à une enquête.

Le C. C. de l'Association suisse des instituteurs a nommé une commission de trois membres chargée de l'étude de «l'assurance des instituteurs en cas de maladie». Le promoteur, *M. Fawer*, de Nidau, en faisait partie. Cette commission, après mûre discussion du pour et du contre, a soumis, à l'as-

semblée des délégués à Soleure, le 29 juin 1912, sa proposition unanime. Considérant que la fondation par l'Association suisse des instituteurs d'une caisse d'assurance contre la maladie occasionnerait de grandes difficultés et de gros risques, la commission propose de renoncer à ce projet. A l'appui de cette proposition négative, on fait valoir les raisons suivantes: le contrôle mutuel peu sûr et difficile par suite du champ d'opérations trop étendu et du grand éloignement des assurés. L'adhésion obligatoire ne pourrait être réalisée, l'Association suisse comptant des membres ne faisant pas partie du corps enseignant. En outre, les membres déjà assurés auprès d'une autre caisse d'assurance donneraient bien difficilement leur adhésion. Avant de créer ladite caisse, il y aurait lieu d'ailleurs de régler d'une manière uniforme la question des caisses de remplacement des sections cantonales. Enfin, des difficultés insoupçonnées surgiraient lors de l'admission des femmes et des enfants, les expériences nécessaires étant encore à faire. Les caisses professionnelles d'assurance sont moins solides que les autres et sont exposées notamment en temps d'épidémie à des fluctuations financières dange-reuses.

Les membres âgés devraient verser des contributions passablement plus élevées que leurs jeunes collègues. Dans les grandes caisses d'assurance populaires, l'équilibre financier s'établit beaucoup plus aisément. Le fonds de réserve d'une caisse professionnelle qui assure l'équilibre devrait tout d'abord être alimenté par les versements des instituteurs et des institutrices.

Il va de soi que ces raisons sont, pour la plupart, les mêmes quand il s'agit d'une caisse bernoise. On a relevé, à bon droit, que le corps enseignant